La culture en milieu rural : une richesse indéniable

Mémoire déposé par la Commission culturelle témiscamienne

Dans le cadre de la consultation publique sur le renouvellement de la politique culturelle par le ministère de la Culture et des Communications du Québec

Rouyn-Noranda
27/06/2016

Mémoire de la Commission culturelle témiscamienne

Dans le cadre de la consultation publique
sur le renouvellement de la politique culturelle

Rouyn-Noranda, 27 juin 2016

Table des matières

PAGE

PRÉSENTATION DU TERRITOIRE 1

PRÉSENTATION DU SECTEUR CULTUREL 2

GRANDS PRINCIPES, FONDEMENTS DE LA POLITIQUE CULTURELLE RENOUVELÉE 4

LA CULTURE DANS UNE PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 5

LE RAPPORT DU CITOYEN À LA CULTURE 8

LA GOUVERNANCE ET LE FINANCEMENT 13

CONCLUSION 17

LISTE DES MEMBRES DE LA COMMISSION CULTURELLE 18

Présentation du territoire

Le Témiscamingue se situe à l'extrême ouest de la province de Québec, dans la partie sud de la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue. Dispersée sur un grand territoire (19 243 km^2), la population est évaluée à 16 300 personnes réparties dans 20 municipalités, 2 territoires non organisés (plus de 65 % du territoire) et 4 communautés autochtones.

Divisées en quatre secteurs géographiques, les collectivités regroupent entre 190 et 2 590 citoyens et citoyennes et composent ensemble un des territoires les plus typiquement rural du Québec. Au Témiscamingue, il n'y a aucun centre urbain majeur, comme c'est le cas en Abitibi et dix municipalités comptent moins de 500 habitants.

Le Témiscamingue est une région ressource, caractérisée par son immense territoire forestier (20% des emplois reliés à la forêt), ses terres agricoles (381 km^2 de terres cultivées), ses nombreux lacs et rivières (plus de 6 000). Les richesses naturelles de la région ont favorisé le développement de l'industrie forestière, de l'agriculture, de la villégiature et des activités récréotouristiques axées sur les ressources du milieu naturel.

Depuis quelques années, une volonté accrue de collaboration entre les municipalités est observée afin d'opter pour des regroupements de services, voire même des regroupements municipaux. De plus, la MRC de Témiscamingue a, depuis 2009, un préfet élu au suffrage universel.

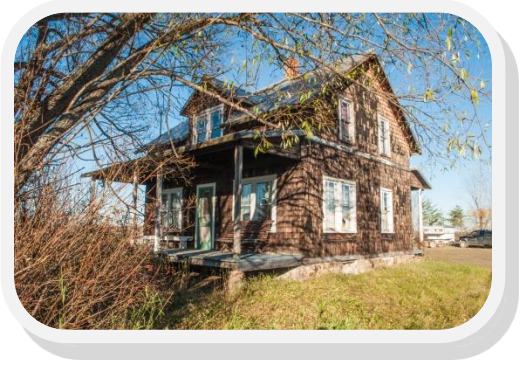

Présentation du secteur culturel

Plus de 45 organisations culturelles sont présentes au Témiscamingue. Près d'une centaine d'artistes témiscamiens sont inscrits au répertoire du Conseil de la culture de l'Abitibi-Témiscamingue. Plusieurs jeunes artistes, principalement en arts visuels, choisissent de s'établir en région suite à leurs études en arts, ce qui dynamise grandement le milieu culturel et le milieu de vie. Depuis 1999, la Commission culturelle témiscamienne travaille pour une plus grande accessibilité à la vie culturelle. Cette commission regroupe douze représentants de secteurs culturels ou géographiques du territoire afin d'avoir une vue d'ensemble sur le développement culturel témiscamien. Depuis 2009, une agente de développement culturel travaille à la MRC de Témiscamingue, à la demande de la Commission culturelle, et veille au développement et à la concertation du milieu culturel. Ensemble, les membres de la commission et l'agente de développement culturel gèrent les ententes de développement culturels de la MRC, initient des projets territoriaux porteurs pour le développement culturel et voient à la mise en place de mesure de concertation facilitant la communication sur le territoire au niveau des arts et de la culture.

Quatre grands domaines culturels sont représentés au Témiscamingue : le patrimoine et l'histoire, les arts visuels et les métiers d'art, les arts de la scène et les lettres. Plusieurs événements de renom viennent compléter l'offre de produits culturels. L'information et les interventions culturelles circulent via les chroniques culturelles hebdomadaires et le carnet culturel quotidien à CKVM (radio locale), ainsi que par l'envoi d'une infolettre culturelle hebdomadaire à près de 300 abonnés.

La culture patrimoniale du Témiscamingue se reflète à travers la présence de plusieurs sites témoignant d'activités passées (activités industrielles et religieuses, activités de la vie quotidienne, occupation du territoire), dont une dizaine de centres d'interprétation. Les principales thématiques abordées sont : la présence humaine, l'industrie et l'architecture. Plusieurs lieux de culture et de patrimoine sont également des attraits touristiques majeurs pour le Témiscamingue. La culture contribue donc largement à façonner le visage touristique du territoire.

S'il est principalement représenté par les bibliothèques, le domaine des lettres au Témiscamingue compte aussi plusieurs auteurs ainsi qu'une maison d'édition : Les Éditions Z'aillées. On compte dix-neuf bibliothèques publiques sur le territoire et elles sont affiliées au Réseau Biblio. Deux bibliothèques affiliées à ce réseau sont présentement en développement dans des communautés autochtones.

Depuis une trentaine d'années, plusieurs organismes se sont impliqués dans la création, la diffusion et la promotion des arts visuels ainsi que des métiers d'art. Cette diffusion est assurée par des organismes comme Le Rift, l'Artouche et le Salon des artistes et artisans du Témiscamingue. Deux galeries de diffusion sont présentes, soit la Galerie Notre-Dame et la Galerie du Rift, de même que quelques ateliers d'artistes. Le domaine des arts de la scène est particulièrement dynamique puisque plusieurs organismes se chargent de la création, de la production et de la diffusion d'œuvres : le théâtre du Tandem, le théâtre de la Loutre, l'ensemble vocal de Guigues, l'école Les Jeunes Concerts du Témiscamingue, le studio de danse Danz'art, l'Académie de danse de la Forêt enchantée, le Cinéma du Rift, Écran Libre.

Le Rift a un mandat territorial en diffusion des arts de la scène, du cinéma et des arts visuels. Situé à Ville-Marie, cet organisme gère deux établissements, soit une salle d'exposition (la Galerie du Rift) et une salle de spectacle et de cinéma (le Théâtre et le Cinéma du Rift), toutes deux accréditées par le ministère de la Culture et des Communications du Québec et maintenant soutenues financièrement par le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ). On y présente des films, des expositions, des spectacles, des événements portant sur l'art traditionnel et contemporain, l'histoire, les sciences et les arts de la scène. Le Rift organise aussi la Biennale internationale d'art miniature, événement d'envergure internationale regroupant près de 400 œuvres, qui en est à sa treizième édition. On y offre également des activités connexes, telles que des conférences, des ateliers, des cours d'art. À Témiscaming, la ville opère une salle de spectacles, la Salle Dottori, qui présente une dizaine de spectacles annuellement et qui est reconnue et soutenue par le CALQ à titre de diffuseur pluridisciplinaire complémentaire des arts de la scène.

En 2014, selon une étude sur l'économie de la culture au Témiscamingue réalisée par ArtExpert, 130 602 personnes ont participé à une ou plusieurs activités culturelles qui ont eu lieu sur le territoire. Si les lieux patrimoniaux et les centres d'interprétation sont surtout visités pendant la période estivale, les autres activités culturelles se déroulent pendant l'année. Cette même étude révélait que 39 % du budget des ¾ des organismes culturels provenaient de subventions (municipale, provinciale ou fédérale) et que 61 % du budget de ces organismes provient de revenus autogérés. À noter que malgré l'absence de mécènes influents sur le territoire, le niveau de revenus autogérés est plus élevé que la moyenne québécoise, ce qui prouve que la population témiscamienne soutient ardemment son milieu culturel et y participe. En ce sens, les revenus directs réalisés par le milieu culturel (artistes et organismes), en 2014, totalisaient 2 179 716 $.

Grands principes, fondements de la politique culturelle renouvelée

Pour le Témiscamingue, il est indéniable que la culture participe au développement des autres domaines de la vie en société et favorise la créativité et l'innovation. Comme le souligne Simon Brault dans son ouvrage intitulé *Le Facteur C* : « Les arts, la culture et le patrimoine sont à la base d'un secteur d'activité aussi dynamique que prometteur. Ils s'imposent aussi comme une dimension incontournable de tout projet de société. » Aux yeux de la Commission culturelle témiscamienne, nul doute que le développement culturel est aussi important pour l'épanouissement de notre collectivité que le sont le développement économique et le développement social. L'interdépendance de ces trois secteurs ne peut être niée. Ainsi, l'accès, la participation et la contribution de tous à la culture est fondamental. Le fait de demeurer dans un milieu rural, dans une région dite éloignée, ne devrait en aucun cas restreindre l'accès à des représentations culturelles professionnelles variées ou à des activités culturelles diversifiées. De ce fait, l'accès équitable à la production et aux ressources culturelles pour tous, peu importe le territoire d'appartenance, est un fondement indéniable. Pour bâtir une communauté forte, pour pouvoir transmettre le goût de la culture aux générations futures, il faut que la culture soit accessible et présente, peu importe le milieu de vie.

La culture dans une perspective de développement durable

Lorsque l'on prend conscience que la culture est un vecteur du développement économique d'un territoire, il faut alors se doter d'outils pour conscientiser la population en ce sens. Selon la Commission culturelle témiscamienne, la valorisation des arts et de la culture doit passer par des campagnes nationales de mise en valeur des vertus et des bénéfices d'une « consommation culturelle ». À titre d'exemple, toutes les campagnes incitant le québécois à bouger plus et manger mieux pour ainsi avoir une meilleure qualité de vie. Il en est de même pour les arts et la culture qui procurent des effets bénéfiques à ceux qui en consomment. L'ouverture d'esprit, la compréhension de l'autre et la confiance en soi sont des bénéfices inhérents qu'apportent la consommation culturelle, autant chez l'adulte que chez l'enfant. Ainsi, la culture doit être omniprésente au sein du milieu éducatif québécois. Il est nécessaire qu'une concertation forte s'établisse entre la culture et l'éducation, afin que les enfants y voient les bénéfices dès leur tendre enfance. Encore ici, tout comme pour le sport, il est nécessaire de faire connaître, d'apprivoiser et de découvrir les arts et la culture aux enfants, à même le réseau scolaire. Il n'est pas rare d'entendre des gens mentionner que si la vie culturelle n'avait pas été présente à leur école, il aurait été des décrocheurs. Ainsi, cette concertation est indéniable et nous apparaît comme un principe fondamental à favoriser le plus tôt possible.

Afin de rendre l'action gouvernementale plus souple et plus près du citoyen, il importe de proposer des politiques adaptées aux réalités de chacun des territoires du Québec. Il est clair qu'une mesure applicable à la grandeur du Québec n'a pas les mêmes répercussions ni les mêmes enjeux au Témiscamingue qu'à Montréal. La démographie y joue un rôle prépondérant qu'il ne faut pas négliger, de même que la taille des organismes culturels en place et du territoire. Par exemple, au Témiscamingue, pour la grande majorité des écoles, il est nécessaire d'utiliser l'autobus scolaire pour effectuer une sortie culturelle. Le budget alloué à la commission scolaire pour ces sorties fond alors comme neige au soleil, sans que la moitié des élèves aient pu en bénéficier. Seule une école primaire est alors favorisée, au détriment des autres, puisqu'elle est située

dans la ville où se retrouvent la plupart des institutions culturelles et les élèves font le trajet à pied. Il en est de même pour les normes s'appliquant aux centres d'interprétation et aux musées. Les institutions ouvertes 40 semaines par an et qui comptent trois employés annuels sont priorisées dans certains programmes, ce qui est irréaliste pour notre territoire qui compte des centres d'interprétation principalement ouverts en saison estivale et comptant un employé. Le même phénomène se produit lorsqu'il est question des programmes d'immobilisation; sans modulation, nos infrastructures ont très peu de chance de se qualifier pour obtenir un financement. À titre d'exemple, notons le Réseau Biblio qui, pour répondre aux normes du programme d'immobilisation, a choisi de regrouper les investissements à faire au sein de plusieurs petites bibliothèques rurales. À cause d'une règle provenant du ministère des Affaires municipales, le financement n'a pu être accordé, pénalisant ainsi un réseau de près de vingt établissements culturels qui avaient des besoins tangibles au sein de leurs infrastructures. Encore ici, faut-il que les ministères entre eux acceptent de moduler leurs programmes pour le bien des collectivités rurales. Ainsi, certaines mesures semblent facilement applicables sur papier, mais il en est tout autre dans la réalité. Comment offrir du cinéma d'auteur ou de l'opéra, offre qui s'adresse à un public ciblé, sans faire de déficit, quand l'ensemble de la population desservie compte 16 300 personnes ? Il importe donc de bien définir les particularités des territoires et de moduler les programmes et les politiques selon les réalités, les enjeux et les défis de chacun. Ainsi, la population serait mieux desservie en matière d'arts et de culture et les sommes investies seraient alors mieux dépensées en ayant un impact certain.

Du même coup, il importe de bien définir les rôles de chacun quant au développement culturel d'un territoire. Quel est précisément le rôle du Conseil de la culture, celui de l'Unité régionale de loisirs et sports (URLS), celui des municipalités, celui de la MRC ? Il n'est pas rare que l'une ou l'autre de ces organisations récupèrent des mandats en lien avec le développement culturel de son milieu, sans que cela soit accompagné d'un financement ou d'un soutien technique. Ainsi, dans les petites collectivités qui doivent faire beaucoup avec peu de moyen et de ressource humaine, certaines tâches liées au développement culturel sont achoppées ou carrément inexistantes. Par exemple, l'URLS a, dans ses mandats, le soutien au loisir culturel. Sur le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue, ce soutien s'adresse à un créneau très restreint et est peu publicisé. Ainsi, il serait profitable de redéfinir leur mandat en y incluant davantage la promotion

du loisir culturel, au même titre que le loisir sportif qui lui, occupe la plupart de leurs programmes. Même chose du côté des municipalités qui se sont vues confier, avec la nouvelle loi sur le patrimoine culturel, la responsabilité de la sauvegarde du patrimoine avec la mise en place d'un conseil local du patrimoine. Lorsque la municipalité compte déjà des professionnels en architecture, en urbanisme et en culture, ce nouveau mandat est certainement bien accueilli. Toutefois, lorsque l'on reporte cette mesure, pourtant simple, à l'échelle du territoire témiscamien, il en est tout autrement. Il faut savoir que les équipes municipales de nos localités comptent souvent une ou deux personnes qui sont des généralistes. Ils ne sont alors nullement qualifiés et outillés pour répondre à la demande et se voient dépourvus lorsqu'ils doivent poser des gestes en ce sens. Ainsi, la sauvegarde du patrimoine de leur localité s'en voit fragilisée, simplement par l'attribution d'un rôle mal distribué et aucunement expliqué.

Le rapport du citoyen à la culture

Puisque tout débute en bas âge, il est primordial qu'un meilleur maillage soit réalisé entre le milieu culturel et l'école. Selon la Commission culturelle témiscamienne, il est nécessaire que les budgets scolaires dédiés à la culture soient en hausse ou du moins, adaptés aux réalités du territoire desservi. Tel que précisé plus tôt, sur le territoire témiscamien, la majorité des écoles ne se rendent pas dans les établissements culturels, à cause des coûts de transport trop élevés et des budgets inexistants. Aussi, il importe que les établissements scolaires de niveau secondaire bénéficient d'un enseignement de qualité au niveau des arts. Trop souvent en milieu rural, faute d'enseignants qualifiés dans le domaine des arts, ces cours sont dispensés par des enseignants réguliers n'ayant aucune formation artistique. Ainsi, les élèves se retrouvent à passer à côté de la découverte d'une panoplie de techniques, de médiums et de connaissances que représentent l'enseignement réel des arts. Pourquoi ne pas accepter une modulation permettant l'embauche d'un artiste qui pourrait accompagner l'enseignant dans son cours ? Plusieurs artistes en milieu rural souhaitent vivre de leur art et cette façon de faire pourrait permettre de leur assurer un revenu, tout en dispensant une formation de qualité aux élèves et un accompagnement sur mesure pour l'enseignant qui se voit démuni face à cette tâche artistique. Si un enfant est sensibilisé tôt au milieu des arts et de la culture, il aura sûrement plus le goût d'être un consommateur culturel plus tard. Même chose pour ce qui est de la famille; si les arts et la culture sont davantage présents autour d'elle et sont mis en valeur dans des campagnes de valorisation nationales, au même titre que le sport, l'habitude se développe davantage et fait partie d'un mode de vie sain. Il existe différents incitatifs financiers s'appliquant au domaine du sport. Pourquoi, au niveau culturel, ces incitatifs sont-ils minimes ? Il importe de maintenir ces incitatifs et de les augmenter considérablement. Pour une famille, bénéficier d'aide financière pour participer à des activités culturelles serait certainement une plus-value, encore plus lorsqu'il est question de familles plus démunies. Si des enfants sont habitués d'évoluer dans le monde culturel, lorsqu'ils deviendront des adultes, ils feront sûrement une place pour les arts dans leur mode de vie ainsi que dans leur budget, tout comme certains le font pour le sport. Tout passe par la famille et l'éducation, il faut donc que la politique culturelle à venir y accorde une place prépondérante.

Au niveau de l'utilisation des équipements culturels déjà établi, c'est un défi de tous les jours de faire en sorte que les citoyens les utilisent et se les approprient. Selon la Commission culturelle témiscamienne, la pierre angulaire du développement de public est d'avoir une ressource qui y est dédiée. Au sein d'un organisme culturel, il importe d'avoir une ressource humaine qui travaille à la sensibilisation des publics et qui entre en relation avec eux afin de leur préparer des offres adaptées. Les affiches, les annonces dans les journaux et à la radio ne sont pas suffisantes pour attirer de nouveaux publics. Il est nécessaire d'en faire plus pour que de nouvelles personnes s'intéressent à l'offre culturelle. Il est nécessaire d'établir des partenariats avec différentes clientèles, mais travailler ainsi demande du temps et des ressources, ce qui fait souvent défaut dans les petites équipes culturelles en milieu rural. Le Rift est actuellement en projet pilote avec une nouvelle ressource dédiée au développement des publics, grâce à un financement ponctuel obtenu via une subvention salariale. Après seulement cinq mois, l'organisation constate déjà des changements tangibles au niveau de la fréquentation des spectacles et des activités. Des liens ont été établis avec des résidences de personnes âgées, avec des services de garde en milieu scolaire, avec des Centres de la petite enfance et tous ont accueilli favorablement les initiatives proposées par le Rift. Ainsi, des activités adaptées à ces publics ont eu lieu et la participation fût excellente. Les jeunes des écoles secondaires ont aussi été touchés par la mise en place de spectacles en milieu scolaire sur l'heure du dîner et la possibilité d'assister au test de son d'un artiste. Ces actions concrètes fidélisent des publics et font en sorte que l'offre culturelle est mieux connue et davantage consommée. Toutefois, il faut que les budgets des organisations culturelles permettent l'embauche de ce type de ressource qui, suite à une expérience tangible, porte réellement fruit sur notre territoire.

L'accès famille est aussi une alternative à exploiter davantage pour hausser l'utilisation des lieux culturels. Souvent, les gens pensent que les galeries d'art ou les spectacles professionnels ne sont pas adaptés pour recevoir des enfants. Au contraire, pour démocratiser les lieux culturels, il importe d'accueillir toutes les clientèles. La Galerie du Rift a d'ailleurs expérimenté des vernissages s'adressant aux enfants. Ces derniers étaient invités à se rendre à la galerie 30 minutes avant le début officiel du vernissage et pendant ce temps, une artiste leur expliquait l'exposition en cours et répondait à leurs questions. Par la suite, le vernissage officiel débutait, en présence des enfants; une belle façon de faire apprécier l'art aux tout petits. Qui dit famille dit aussi grands-parents; il

importe de les faire participer à la vie culturelle avec la famille. Cette clientèle pense parfois que les lieux culturels ne sont pas adaptés aux personnes âgées, ce qui est totalement faux. Il suffit qu'une personne les accompagne à un vernissage, à une pièce de théâtre, à un spectacle pour qu'ils constatent par eux-mêmes qu'ils y sont les bienvenues.

Diversifier l'accessibilité aux lieux culturels est aussi une bonne façon de joindre davantage le citoyen. En offrant des activités autres que culturelles, certaines personnes peuvent ainsi apprivoiser ces lieux et s'y sentir accueilli. Pourquoi ne pas donner des cours de yoga sur la scène du théâtre ? Toutes les fonctionnalités y sont présentes et le jour, le lieu est très peu utilisé. Du même coup, l'établissement rentabilise ses infrastructures et des gens ayant peut-être peu d'intérêt pour la culture découvrent un lieu culturel. Le Cinéma du Rift tend vers cette pratique et a expérimenté la tenue de fêtes d'enfants au cinéma. Pour les parents, il s'agit d'une façon différente de souligner un anniversaire et pour l'établissement, une façon de faire connaître ses installations, sa programmation. Toutefois, il faut rester vigilant en tant que lieu culturel : souhaiter l'accessibilité du plus grand nombre ne signifie nullement la gratuité des services. Bien entendu, certaines activités peuvent être gratuites, mais il ne faut pas non plus que le public s'attende à ce que toutes activités culturelles soient gratuites. Ce principe est alors réducteur pour le milieu culturel.

La responsabilisation des citoyens à l'égard du patrimoine est un défi de taille et selon la Commission culturelle témiscamienne, tout passe par l'éducation. Pour être sensible à notre patrimoine, il faut connaître notre histoire. Il est aberrant que l'histoire de nos localités ne fasse pas partie du cursus scolaire. Connaître son histoire, celui de notre communauté, de notre localité, de ses citoyens fait en sorte que les gens développent une sensibilité face au patrimoine qui survit au temps. Lorsqu'on ne connaît pas l'histoire d'un bâtiment, il est difficile d'y avoir un attachement. Toutefois, quand on connaît son histoire, ses occupants et le rôle qu'ils ont joué face au développement de notre municipalité, on devient certainement plus sensible au maintien de ce patrimoine. Outre à l'école, il faut aussi informer davantage les gens sur le patrimoine de leur localité. Expliquer pourquoi avoir attribué un statut de protection ou pourquoi un investissement au niveau patrimonial est nécessaire vient permettre à la population de mieux comprendre son patrimoine. Il faut que les citoyens prennent conscience que le

patrimoine, c'est identitaire pour une collectivité. La Commission culturelle témiscamienne a mené, pendant plusieurs années, un projet d'identification du patrimoine culturel des municipalités de son territoire. Par des visites des lieux, la réalisation d'inventaire, des rencontres avec les citoyens et de la recherche archivistique, il nous a été possible de constituer, pour chacune des municipalités, un répertoire de leur patrimoine. À partir de ce document et des recommandations suggérées, les municipalités sont maintenant mieux outillées lorsque vient le temps de prendre une décision en lien avec leur patrimoine. Aussi, cet outil leur permet de faire de la valorisation de certains éléments patrimoniaux dont il ignorait l'existence. Tel que mentionné plus tôt, avec l'arrivée de la nouvelle loi sur le patrimoine culturel, les municipalités font face à de nouvelles responsabilités. Pour les petites collectivités du Témiscamingue qui ont des équipes restreintes, le fait d'avoir réalisé une identification patrimoniale leur a permis d'avoir une base de travail dans un domaine où elles s'y connaissaient très peu. Suite à ce travail colossal, la Commission culturelle témiscamienne a choisi de présenter le fruit de ses recherches lors d'une exposition nommée *Lumière sur un patrimoine méconnu*. Plus de cinquante items provenant de toutes les municipalités du territoire constituait cette exposition qui connut un réel succès. Les citoyens étaient étonnés de constater que ces joyaux patrimoniaux provenaient de nos localités. Afin de présenter le patrimoine immobilier de façon différente, une deuxième exposition a été présentée à partir des œuvres réalisées par une artiste témiscamienne qui proposait les détails architecturaux du patrimoine immobilier. Ces œuvres ont permis de voir différemment ces lieux patrimoniaux. Certains citoyens ne croyaient pas que ces lieux étaient sur notre territoire; le plus beau commentaire reçu suite à cette exposition. Ainsi, nous avons réussi à montrer notre patrimoine de façon différente, afin qu'il soit davantage apprécié à sa juste valeur. Tous ces exemples prouvent que d'éduquer, informer et sensibiliser la population à son patrimoine est une façon de la responsabiliser.

Afin que le citoyen soit davantage au cœur du développement culturel, il importe que les budgets et le financement fassent partie de l'équation. Ainsi, les élus municipaux doivent faire une place au financement culturel dans leur budget. Il faut que ces derniers soient sensibles à l'importance de la culture et des arts dans leur localité. Il faut voir la culture comme un moyen de rétention de sa population, voir même un aspect

primordial pour le recrutement de nouvelles populations. En milieu rural, il est utopique de penser que chaque localité puisse avoir une salle de spectacle, un cinéma et une galerie d'art chez elle. Toutefois, il importe que chacune d'entre elles mettent l'épaule à la roue en finançant les infrastructures culturelles professionnelles que possèdent déjà le territoire afin de s'offrir un service de qualité. Avec une offre culturelle adaptée, le territoire est alors davantage attractif pour les nouveaux arrivants et attrayant pour la population existante.

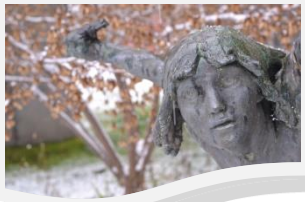

La gouvernance et le financement

La principale limite identifiée quant aux mécanismes de soutien financier actuellement en place est le fait qu'il n'y ait aucune indexation. Ainsi, le coût de la vie, de l'entretien des installations et le salaire des ressources humaines continuent à croître année après année, sans que les subventions ne suivent la cadence. Inévitablement, un manque à gagner se creuse, fragilisant ainsi les organismes et les infrastructures culturelles. Une amélioration inévitable est donc l'arrêt du gel des soutiens financiers, pour ainsi permettre aux organisations culturelles de suivre minimalement le coût de la vie sans cesse en hausse chaque année. Tel est le cas du Rift qui reçoit, depuis maintenant dix ans, le même montant en subvention quand, de l'autre côté de la médaille, les spectacles coûtent plus chers, de même que l'entretien de ses infrastructures et le maintien en place de ses ressources humaines. En 2012, l'organisme n'a eu d'autres choix que de mettre à pied certains employés, faute de financement pour les maintenir en poste, mais avec toujours les mêmes responsabilités demandées par les subventions octroyées. Un non-sens aux yeux de la Commission culturelle témiscamienne qui qualifie le Rift de chef de file culturel de notre territoire. Avec les changements survenus au niveau régional, comme la disparition d'organismes tels que les Conférences régionales des élus, des mesures culturelles sont menacées. Tel est le cas pour les ententes du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) soutenant spécifiquement les artistes qui œuvrent et habitent notre territoire. Cette enveloppe est menacée, voire même appelée à disparaître sur certains territoires, faute de répondant pouvant apparier les sommes du CALQ. De ce fait, les artistes du territoire se voient privés d'un financement qui leur est destiné suite à un changement gouvernemental ayant touché notre région. Encore une fois, le milieu municipal et les MRC doivent pallier à ce changement, sans toutefois avoir nécessairement les connaissances et la capacité financière de répondre à la demande. Cette façon de faire viendra-t-elle menacer l'établissement d'artistes sur notre territoire ? Vraisemblablement, puisque des mesures adaptées à leurs réalités n'y sont plus disponibles; triste constat.

Une dichotomie est aussi observée quant aux réalités rurales versus les réalités urbaines. Les organisations culturelles sont soutenues financièrement de la même

manière, sans tenir compte des contextes démographiques et géographiques totalement opposés. Ironiquement, même si les salles de spectacles sont plus petites en région rurale, il serait nécessaire que leur budget soit au même niveau que les salles urbaines, puisqu'elles rencontrent les mêmes difficultés, mais avec un bassin de population très faible et des équipes réduites. Un spectacle de danse ou un opéra, qui représente un certain risque étant donné le public cible plus restreint, devient inévitablement déficitaire en région rurale puisque la masse critique pouvant apprécier ce type de prestation n'est pas suffisante. Le même phénomène se produit avec le cinéma d'auteur; faute de financement adapté, le cinéma ne peut proposer cette offre au public puisqu'automatiquement, il est face à un déficit. Pourtant, des cinéphiles résident autant en milieu rural qu'en milieu urbain, là n'est pas la question. Comme le précise les grands principes sur lesquels souhaitent s'appuyer la nouvelle politique culturelle, l'ensemble de la population doit avoir accès à la culture, peu importe le territoire qu'elle habite. Ainsi, il ne faudrait surtout pas que la population témiscamienne soit privée d'une diversité de spectacles professionnels de qualité ou de cinéma d'auteur, faute de mesures financières adéquates. Il serait aberrant de cesser d'offrir une diversité de spectacles dans des créneaux spécifiques, au détriment d'une offre populaire. Il faut que les organismes puissent avoir les moyens de desservir correctement leur population, aussi bien que le font les grandes salles urbaines. Comment faire apprécier la danse professionnelle ou le chant lyrique aux enfants quand ils n'ont aucun accès à des prestations du genre chez nous ? Comment une adolescente peut envisager une carrière en danse lorsqu'elle n'assiste même pas à des représentations lui montrant que c'est possible ? Tel que précisé plus tôt, il est inévitable de moduler le soutien financier accordé en milieu rural afin de desservir convenablement une population qui n'a pas choisi de recevoir moins de services culturels, mais qui a choisi un milieu de vie.

Pour pallier aux difficultés financières, les organismes culturels n'ont d'autre choix que de se tourner vers les commandites et la philanthropie culturelle. Toutefois, en milieu rural, les mécènes influents, pouvant soutenir considérablement une organisation, sont absents. Au Témiscamingue, aucune grosse entreprise n'agit à titre de mécène pour le milieu culturel. Selon les projets proposés, certaines offrent une commandite, mais sans plus. Si la tendance est au mécénat ailleurs au Québec, il en est tout autre sur notre territoire. Même chose du côté du financement municipal et de leur implication envers

le milieu culturel. Avec le nombre d'habitants par localité et le faible budget géré par la municipalité, le poste budgétaire qui écope est habituellement la culture. La revendication d'un plus grand pouvoir d'intervention au niveau culturel n'est nullement une réalité observée au Témiscamingue. À titre d'exemple, l'agente de développement culturel de même que les ententes de développement culturel ministérielles ne se trouvent pas dans une municipalité, mais de façon centralisée à la Municipalité régionale de comté. Seule, une municipalité témiscamienne ne peut réussir à offrir et maintenir des ressources ou des outils culturels. La mise en commun des ressources, autant humaine que financière, est inévitable, mais ne fait pas l'unanimité sur le territoire. Surtout, aucun outil ni mesure financière ne sont fourni à la municipalité pour remplir les fonctions culturelles demandées ou du moins les offrir. Tel est le cas avec l'arrivée de la nouvelle loi sur le patrimoine culturel qui vient demander (sans obligation) la constitution d'un Conseil local du patrimoine dans chacune des municipalités; aucune ne possèdent les ressources humaines qualifiées pour soutenir ce comité et entériner les actions qu'il doit poser.

L'attribution d'un incitatif fiscal dédié à la culture, tout comme dans le sport, pourrait être une mesure permettant d'accroître la consommation culturelle des familles. Ceux pour qui la culture est déjà importante sauront se prévaloir de ce privilège, mais pour ceux chez qui la consommation culturelle n'est pas acquise, cette façon de faire aura-t-elle réellement un impact ? Le programme *Mécénat Placement Culture* est aussi une bonne façon de faire fructifier les sommes amassées dans le milieu afin de soutenir les arts et la culture. Toutefois, une campagne de financement d'une telle ampleur ne peut se vivre annuellement, voire même à l'intérieur de cinq ans, en milieu rural. La capacité de payer du citoyen est limitée et bien qu'il souhaite soutenir le milieu culturel, on ne peut lui demander cet effort année après année. Au Témiscamingue, l'appui populaire au milieu culturel est palpable et se reflète dans les statistiques de revenus autogérés des organisations culturelles. Cependant, il faut être conscient de cette limite et de l'offre souvent croissante d'activités de toutes sortes qui se proposent au citoyen. Ce revenu demeure fragile et ne doit pas être une source de financement en soi. Pour que le citoyen continue d'appuyer son milieu culturel et consomme des activités reliées aux arts et à la culture, il faut que s'offre à lui une diversité intéressante et une offre adaptée de qualité.

Pour la Commission culturelle témiscamienne, les ententes de développement culturel apparaissent comme une mesure fort intéressante et pouvant s'adapter aux réalités d'un territoire. Depuis 2005, la MRC de Témiscamingue a la chance de signer ce type d'ententes qui permettent des investissements, bien que minimes, sur l'ensemble de son territoire. Ayant pu négocier des ententes adaptées à ses réalités, il est possible pour la MRC de soutenir des projets culturels porteurs émanant des municipalités et des organismes à but non lucratif du milieu. La flexibilité de ces ententes est sans contredit ce qui en fait la grande force. Grâce à une écoute des besoins de notre milieu, le ministère de la Culture a pu répondre à nos attentes avec des ententes modulées, tout aussi performantes que ses ententes habituelles. Ainsi, il nous est possible de soutenir les projets lorsqu'ils sont prêts à se réaliser, en comptant sur des appuis financiers diversifiés. Bien entendu, une bonification de ces enveloppes nous permettrait de réaliser et soutenir encore plus de projets, mais ce levier doit sans contredit demeurer afin de vitaliser le développement culturel témiscamien.

Conclusion

La culture en milieu rural a certes un visage différent, mais n'en est pas moins importante pour le développement de sa population. Un milieu de vie équilibré doit compter dans ses composantes le développement culturel, au même titre que le développement économique et social. Ensemble, ces composantes rendent le milieu attractif, le dynamisent et lui permettent de croître convenablement. Pour les générations futures, tout autant que pour les générations actuelles, l'accès, la participation et la contribution à une vie culturelle riche sont indéniables, peu importe que le milieu de vie soit rural ou urbain. La Commission culturelle témiscamienne voit le développement culturel de son territoire comme un élément porteur de sens et d'identité et continuera à travailler en ce sens, en souhaitant être appuyée par une Politique culturelle québécoise adaptée à ses réalités. Tout comme Simon Brault le souligne dans *Le Facteur C*, la Commission culturelle témiscamienne espère que ce mémoire « … (que ce livre) puisse enrichir la discussion publique autour des choix à faire, autant ceux concernant l'avenir du secteur de la culture que ceux relatifs à l'architecture du développement culturel aux échelles métropolitaine, régionale et nationale. ».

Liste des membres de la Commission culturelle témiscamienne 2016

Les membres de la Commission culturelle ont choisi de déposer un mémoire au nom de tous les organismes et secteurs culturels qu'ils représentent. Ainsi, ce mémoire se veut un message commun porté par l'ensemble du milieu culturel témiscamien.

Secteur	Nom
Arts de la scène	**Madame Christine Nadeau** Administratrice, Théâtre de la Loutre
Arts visuels	**Madame Maria Tremblay** Artiste professionnelle
Patrimoine – Histoire	**Monsieur Jean-Yves Parent** Président, Société d'histoire du Témiscamingue
Lettres	**Madame Amy Lachapelle,** Auteure et éditrice Les Éditions Z'aillées
Diffusion	**Madame Amélie Cordeau** Directrice générale, Le Rift; galerie, théâtre, cinéma
Artiste	**Madame Julie Gagnon** Artiste et enseignante Les Jeunes concerts du Témiscamingue
Jeune	**Madame Émilise Lessard-Therrien** vidéaste
Tourisme	**Madame Marie-Jo Morin** Propriétaire, Eugène Auberge/Bistro
Autochtones	**vacant**
Secteur Sud	**Madame Marie-Pier Valiquette** photographe
Secteur Est	**Madame Gaétane Cloutier** Artiste et administratrice Réseau Biblio
Secteur Centre	**Monsieur Réal Couture, président** Metteur en scène, Théâtre de la Loutre
Secteur Nord	**Madame Cathy Fraser** Directrice, Les Promoteurs d'Angliers
MRCT	**Madame Véronic Beaulé** Agente de développement culturel

Commission culturelle témiscamienne
MRC de Témiscamingue
21, rue Notre-Dame de Lourdes, bureau 209
Ville-Marie (Québec)
J9V 1X8

Monsieur Réal Couture
Président
Courriel : real.temis@hotmail.com
Téléphone: 819-629-2645